

# Journal du Lot 10<sup>c</sup>

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

### Abonnements

LOT et Départements limitrophes .....	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements .....	4 fr. 25	8 fr. 50	15 fr.
TÉLÉPHONE 31	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance  
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

### Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page).....	80 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	1 fr. 25
RÉCLAMES 3 <sup>e</sup> page ( — d — ).....	1 fr. 25

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## LES ÉVÉNEMENTS

**Le budget à la Chambre: la discussion se poursuit. — Deux causes de la chute du franc. — Une crise dans les relations franco-britanniques. — Que la France fasse un geste pour l'Angleterre. — La démission du cabinet Wirth. Une note allemande sur les réparations.**

La discussion du budget se poursuit à la Chambre. Cette discussion a été marquée par un incident: M. André Fribourg, d'une part, et, d'autre part, le rapporteur général Bokanowski ont proposé d'une façon pressante le renvoi au gouvernement de son projet de budget, afin de réaliser l'équilibre de celui-ci, bref de faire disparaître le déficit de 4 milliards qui y figure.

La procédure préconisée par MM. Fribourg et Bokanowski n'a pas rencontré l'approbation de la Chambre; par suite, le débat ne sera pas interrompu. En définitive, cette solution nous semble logique. Ainsi que l'a remarqué le ministre des Finances, « c'est quand le budget a été examiné de longs mois par la Commission, quand le projet a été rapporté en discussion », qu'on s'aperçoit que le travail accompli n'est plus viable.

Il semble bien que Commission et Rapporteur général auraient pu s'apercevoir plus tôt — sans attendre dix mois — que le projet de budget comportait 4 milliards de déficit! Il est trop tard maintenant pour tout reprendre à pied d'œuvre; il n'y a qu'à introduire, au fur et à mesure des débats, les améliorations que la Commission et le Rapporteur estiment utiles.

Au cours de l'une de ses interventions à la tribune, M. de Lasteyrie a jeté une lumière relative sur les causes de la crise actuelle du change, — en dehors naturellement de l'un des principaux facteurs: la spéculation internationale, sur laquelle nous n'avons que peu de prise.

La première de ces causes, loin d'incliner à l'inquiétude, doit au contraire inspirer la confiance. En effet: « Cet abaissement actuel de notre change, a déclaré le ministre, est dû, pour une part, aux énormes achats de matières premières que la reprise des affaires chez nous nous contraint d'effectuer à l'étranger. C'est donc un indice de prospérité prochaine, que l'abaissement actuel de la valeur du franc. »

Et ceci est très vrai: les plus récentes statistiques enregistrent un important accroissement du contingent de matières premières importées. Ce qui est le meilleur signe d'une reprise d'activité économique. Quant à la seconde cause, elle est moins réconfortante. Mais citons les paroles mêmes de M. de Lasteyrie: « Une autre cause de cet abaissement est peut-être dans cette campagne aussi alarmiste qu'injustifiée que nous faisons contre nous-mêmes et qui est portée jusqu'à cette tribune! » Cette campagne, nous en connaissons deux des principaux artisans: au Sénat, c'est le rapporteur Bérenger, dont nous avons analysé récemment un mémoire... éloquent; à la Chambre, c'est également le rapporteur, M. Bokanowski.

Admettons — ce qui n'est pas absolument évident, — que l'un et l'autre obéissent aux mobiles les plus purs, leurs doléances véhémentes n'en ont pas moins pour effet de semer une certaine inquiétude, surtout à l'étranger, et, par suite, de porter atteinte à la tenue du franc.

Sur ce point, on ne peut qu'approuver le ministre: nous n'avons que faire des semeurs de panique ou des prédateurs de faillite. Certes, l'optimisme béat est un grave danger. Mais la confiance seule engendre la confiance et, si nous voulons que la France se libère de ses difficultés financières, nous devons commencer par la convaincre que son effort ne peut qu'aboutir au succès.

Les relations franco-britanniques viennent de traverser une crise grave, très grave, plus aiguë en un sens que toutes les crises survenues du temps de Lloyd George.

Aujourd'hui, on peut sans doute enregistrer une détente sensible. Est-ce à dire que l'incident soit complètement réglé, qu'il ne ressuscitera pas?

L'opinion anglaise fait à notre gouvernement un double reproche. Elle lui reproche, d'abord, de s'être désolidarisé une fois de plus des autorités britanniques en empêchant les Alliés de proclamer l'état de siège à Constantinople. Ce grief est tout à fait mal fondé.

Elle reproche ensuite à M. Poincaré — et ceci est le nœud de la question — de vouloir, à Lausanne, jouer le rôle d'arbitre entre les intérêts de l'Angleterre et les prétentions des Turcs d'Angora et, pour se ménager ce rôle d'arbitre éventuel, de refuser une conversation préliminaire en vue d'un accord préalable avec le Foreign Office. Ce reproche est, sinon contraire à certaines apparences, du moins très exagéré. M. Poincaré est seul juge de l'opportunité de conserver ou non sa liberté d'action avant d'aller à Lausanne.

Aussi bien, les raisons de la crise sont-elles ailleurs. M. Romier, de la Journée Industrielle, est dans le vrai quand il écrit: La vérité, qu'il faut bien reconnaître, est que, à la suite d'incidents trop nombreux et de campagnes de presse « déréglées », les relations franco-britanniques ne sont plus empreintes de la confiance d'autrefois. Cette confiance étant affaiblie, les malentendus succèdent aux malentendus. L'avènement du Ministère Bonar Law n'a rien changé à l'instabilité de l'alliance.

Néanmoins, il importe au plus haut point que la Conférence de Lausanne ne s'ouvre pas dans une atmosphère de défiance.

Pour cela, nous devons rassurer Londres de notre mieux, à force de franchise et de clarté.

Demandant « à M. Poincaré un geste pour l'Angleterre », M. Henry de Jouvenel remarquait ces jours-ci avec raison:

La victoire des Turcs a donné raison à la politique française. Mais quel était notre but? La défaite des Grecs? L'humiliation de l'Angleterre? Jamais de la vie! La paix, la paix, et encore la paix. A l'avantage de qui? A l'avantage de tous.

Dans ces conditions, nous n'avons pas à hésiter, nous devons entendre l'appel qui vient d'outre-Manche:

Lord Curzon aujourd'hui fait appel à l'alliance. Répondons, sans demander si de l'autre côté de la Manche on répondait toujours quand c'était nous qui appelions. On a répondu en 1914: cela suffit. Nous ne nous souvenons que des jours de solidarité.

Où, la France doit faire un geste pour l'Angleterre, ne serait-ce que pour ne pas décourager les excellentes dispositions à son égard du cabinet Bonar Law.

Et puis, sommes-nous sûrs qu'en Orient même — pour ne parler pas ici des réparations — nous n'aurons nul besoin de l'appui britannique?

En Turquie, écrit justement M. Romier, nos intérêts matériels et moraux ont été sérieusement compromis par les derniers événements. Or ces intérêts sont des intérêts isolés qui ne comportent en soi aucune solidarité avec les intérêts, tout différents, de nos alliés. La question est la suivante: trouverons-nous le maintien ou la garantie de nos intérêts en Turquie dans l'amitié des Turcs nationalistes ou bien dans une solidarité politique avec nos alliés pour tenir tête aux exigences d'Angora?

Le problème mérite, en effet, d'être posé: il témoigne que la France doit faire montre de beaucoup d'habileté diplomatique, pour ne risquer pas de compromettre l'avenir.

La situation politique se complique à Berlin. Le cabinet Wirth a décidé de démissionner.

On ignore encore s'il a déjà effectué auprès du Président de la République Ebert la démarche découlant de cette détermination.

Cette décision a été provoquée par la décision de la fraction parlementaire socialiste, de repousser définitivement une collaboration ministérielle avec les populistes.

Un des derniers actes du chancelier Wirth fut l'envoi d'une nouvelle note à la Commission des Réparations, relativement à la stabilisation du mark.

A côté de vagues promesses, le D<sup>r</sup> Wirth sollicite à nouveau un moratorium de trois ou quatre ans pour tous les paiements en espèces et en nature, une réduction du montant des réparations et un emprunt étranger!!!

Nous reviendrons sur cette note.

M. D.

## INFORMATIONS

### Une note de l'Allemagne

Le gouvernement allemand propose:

1. Que les obligations de l'Allemagne soient fixées définitivement et le plus tôt possible à un montant qui, en y joignant les services des emprunts contractés, puisse être prélevés sur les excédents budgétaires; 2. Qu'une Conférence financière internationale soit convoquée immédiatement pour délibérer sur les crédits bancaires à accorder à l'Allemagne.

### 517 milliards de marks papier

Selon le dernier bilan de la Reichsbank, le montant des billets de banque actuellement en circulation atteint 517 milliards de marks.

### Le paiement des réparations

M. Meyer, de la Kriegeslastencomission, a remis mercredi, au secrétaire général de la C. D. R., des bons payables à Bruxelles, d'une valeur de 55 millions de marks-or, venant à échéance le 15 mai 1923, en exécution de la décision de la C. D. R. du 31 août 1922.

Le paiement en espèces du 15 novembre, en vertu de la décision de la C. D. R. du 21 mars 1922 est de 60 millions de marks-or.

La différence entre cette somme et le montant des bons mentionnés ci-dessus, soit 55 millions de marks-or, est en partie couverte par diverses sommes se trouvant déjà entre les mains de la commission.

Pour la partie de la différence non ainsi couverte, la Kriegeslastencomission a annoncé qu'elle remettrait le 17 courant un bon supplémentaire.

### Un incident à Kehl

Un grave incident s'est produit le soir de l'anniversaire de l'armistice, à Kehl, en territoire occupé. Un employé français des P. T. T., M. Krall, a été frappé et blessé par une demi-douzaine de douaniers allemands. M. Krall fut ensuite emprisonné.

Il n'a été remis en liberté que mardi soir, après avoir versé un cautionnement de 150.000 marks. Les autorités françaises ont ouvert une enquête.

### Les ministres de Constantin poursuivis

Le procès de haute trahison intenté aux ministres et généraux responsables du désastre national a commencé devant le conseil de guerre extraordinaire, dans la salle des séances de la Chambre à Athènes.

La cour a rejeté toutes les exceptions d'incompétence ou de nullité de l'acte d'accusation que la défense ne cessait de soulever. Les débats se poursuivent dans l'ordre le plus parfait.

Un officier qui se trouvait parmi l'auditoire, ayant interrompu M. Gounaris par quelques mots de désapprobation, a été condamné à quinze jours de prison.

### L'ambassadeur ne paie pas son loyer

La légation de Roumanie, à Berlin, n'ayant pas payé son terme de loyer, le conseiller du gouvernement, M. Schoen de Wildenegg, propriétaire de l'immeuble occupé par la légation, a fait murer samedi l'entrée des bureaux de la légation, de sorte que ni le personnel de celle-ci, ni les personnes ayant affaire à la légation n'ont pu pénétrer dans ses bureaux.

### Les origines de la guerre

La presse alsacienne et lorraine annonce que M. René Viviani se rendra probablement en Alsace, dans la première partie du mois de décembre, et formule le vœu que l'ancien président du Conseil prenne la parole à Strasbourg.

On déclare que M. Viviani accèdera volontiers à la demande qui lui a été adressée par l'ensemble de la presse alsacienne et lorraine, sans distinction de partis politiques. La date exacte n'a pas été fixée, mais c'est à Strasbourg, dans la première quinzaine de décembre, que le grand orateur se fera entendre. Nous croyons également savoir qu'il parlera de la guerre, de ses origines et de ses responsabilités.

## Tremblement de terre au Chili

On mande de Santiago-du-Chili: On annonce de la Serena et de Constitution, qu'un fort tremblement de terre a eu lieu dans ces villes. Il y a 35.000 sinistrés sans abri.

### Chute d'un avion

Pendant l'épreuve du Grand Prix des avions de transport, l'aviateur Polré et ses deux mécaniciens, Courcy et Butilier, ont fait une chute près de Villepinte et se sont écrasés sur le sol.

### Avis aux porteurs de titres de rente 60/0 1920

Le ministère des finances nous communique la note suivante: En vue de leur échange contre des titres définitifs, les certificats provisoires de rente 6 0/0 1920 doivent être déposés chez les comptables du Trésor avec le coupon n° 5 du 16 juin 1923 attaché.

### La récolte des vins dans l'Hérault

Voici les résultats globaux de la récolte des vins de l'année 1922 dans le département de l'Hérault: Pour une superficie de 182.896 hectares, les stocks de vins vieux se sont élevés à 358.776 hectolitres et les vins récoltés en 1922 à 2.628.287 hectolitres.

### La jurisprudence sur les loyers

La loi du 31 mars 1922 décide que les locataires appelés à bénéficier d'une prorogation doivent contribuer aux charges de l'immeuble. Mais à partir de quelle date?

A partir du jour de la prorogation — ayant répondu jusqu'à présent les tribunaux. A partir du 1<sup>er</sup> avril 1922, a déclaré hier le Tribunal de la Seine.

## Chambre des Députés

Séance du 14 novembre 1922

Dans la séance du matin, la Chambre aborde la discussion du budget de la justice. M. Barthe s'élève contre la lenteur apportée par la justice dans les informations ouvertes contre les profiteurs de la guerre. Il rappelle les affaires sur les farines, les engrais, les rhums, les draps, etc. M. Colrat répond qu'il veut que justice soit faite et qu'il a donné des instructions dans ce sens. MM. Ecoffier, Guibal, Berthon, Valière, présentent diverses observations auxquelles répond M. Colrat qui promet de présenter un projet relatif à la réforme de la justice. Les 5 premiers articles du budget de la justice sont votés.

Dans la séance de l'après-midi, la Chambre reprend la discussion du budget de la justice, dont les divers articles sont rapidement adoptés.

La Chambre discute le budget du commerce. M. Dior, ministre du commerce, expose la situation commerciale de la France, et le budget du commerce est adopté. Le budget des pensions est également adopté.

Séance du 15 novembre 1922

Dans la séance du matin, la Chambre discute le projet de loi relatif au régime douanier pour les objets importés du Maroc, en Algérie et en France.

Dans la séance de l'après-midi, la Chambre discute le projet de loi sur les arsenaux de la marine. M. de Chappedelaine demande la réorganisation des arsenaux. M. Locquier combat la suppression de l'arsenal de Guérogny. La suite de la discussion est renvoyée à mardi.

## Sénat

Séance du 14 novembre 1922

Le Sénat reprend la discussion du vote des femmes. M. Gourju continue son discours de la semaine dernière en faveur du projet. M. François Saint-Maur se déclare partisan du vote des femmes. M. Labrousse, au contraire, combat le projet. Le féminisme, dit-il, tuera la féminité. Pour lui, le rôle de la femme est dans le foyer et non au forum. Il dit que déjà la femme est trop associée au travail de l'homme. Pour gagner de l'argent, la femme repousse la maternité. En Suède, le féminisme a développé le célibat.

M. Hugues de Roux demande pour toutes les femmes, le droit de vote municipal et pour les veuves de guerre exerçant le rôle de chef de famille, la plénitude du droit électoral.

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

## CHRONIQUE LOCALE

### ON L'INSTALLERA!

Dans un précédent numéro, nous avons annoncé que des administrations avaient changé de local, notamment l'Administration des Ponts et Chaussées qui, des Cadourques, est allée à la Préfecture (3<sup>e</sup> étage).

C'était, disions-nous, placer bien haut cette administration, où le public se rend quelquefois pour demander des renseignements divers.

Pour accéder à ces locaux, il faut, en effet, grimper plus de 70 marches, et toutes les jambes de ceux qui ont intérêt à rendre visite à cette administration ne sont pas lestes.

Mais, nous a-t-on dit, l'Administration des Ponts et Chaussées ne reçoit pas de nombreux visiteurs: il n'y a que les employés qui auront à tendre le jarret et, en somme, ce n'est pour eux qu'une ascension bi-quotidienne, plutôt hygiénique.

Seulement, ces jours derniers, il y eut grand branle-bas dans les locaux de la Préfecture: un ordre bref, mais net, enjoignit au service des retraites ouvrières d'avoir à déménager ses locaux et d'aller s'installer au même étage que les Ponts et Chaussées.

Le déménagement fut fait rapidement. Après tout, le service des retraites ouvrières est habitué aux déménagements. Au début, il était installé à la Préfecture; il fut envoyé à l'Évêché; ensuite, il revint à la Préfecture, au rez-de-chaussée, et maintenant, il est logé au 4<sup>e</sup> étage de cet immeuble.

Pour notre part, nous ne voyons aucun inconvénient à ce que ces déménagements aient lieu: l'hygiène y gagne, car cela permet de faire prendre l'air aux papassasses et de les dégager des couches de poussière sous lesquelles les dossiers inutilisés ont l'habitude de dormir.

Mais c'est le public qui n'est pas content des installations au sommet d'un immeuble, des administrations où il est obligé de se rendre.

Notons, en effet, que ceux qui ont à se rendre dans les locaux des retraites ouvrières ont au moins 60 ans!!!

Et c'est ainsi que, parmi les lettres qui nous ont été envoyées à ce sujet, nous tenons à signaler les lignes suivantes, que nous donnons textuellement:

« Vieillard impotent, âgé de 70 ans, je suis allé demander un renseignement qui m'était nécessaire pour ma pension de retraite ouvrière, au service des pensions. Les services n'étaient plus à leur place. On m'a dit de monter au haut de la Préfecture. J'ai été obligé de m'arrêter plusieurs fois: je n'en pouvais plus. Je soufflais, j'étais épuisé. Il ne m'est plus possible d'y revenir. »

Les autres lettres sont sur le même ton: mais l'auteur d'une de ces lettres, ironisant, nous dit: « Ne serait-ce pas l'occasion d'établir un ascenseur pour accéder aux bureaux des Ponts et Chaussées et des retraites ouvrières? »

Ce correspondant a raison: si le groupement des services administratifs divers offre certains avantages, il ne doit pas cependant comporter de gêne pour le public: les services administratifs sont faits il ne faut pas l'oublier, pour le public, car c'est le public qui paie.

Mais d'aucuns voient les affaires d'un œil différent: ceux-là font des affaires.

Ah! le contribuable n'est pas satisfait des locaux où sont installés les services publics? Faisons des constructions nouvelles, des déménagements, des aménagements nouveaux: et, en l'espèce, que veut le vieillard qui se rend aux Ponts et Chaussées ou aux Retraites ouvrières? Un ascenseur? Il l'aura.

C'est du bon nanan, cela: les contribuables sont assez riches pour payer tout ça.

Quelle riche idée on a eu de procéder aux déménagements et aménagements inutiles et contraires à l'intérêt public: cela permettra de faire des réparations, des constructions nouvelles!...

A la Préfecture, il n'y avait plus rien à arranger, à embellir, c'est-à-dire, se-

lon l'expression courante, plus rien à « frirer »: nous avons trouvé de quoi garnir la poêle: un ascenseur. Oui, un ascenseur qui permettra au public de se rendre sans fatigue jusqu'au 4<sup>e</sup> étage.

Ça coûtera chaud: et, de plus, il y aura l'entretien de cet ascenseur à assurer; bonne affaire!

Le Conseil général votera les crédits: le contribuable paiera.

En vérité, l'un a toujours voté les crédits, l'autre a toujours payé! Il n'y a pas de raison pour que ça change!

Où, on installera l'ascenseur dans les locaux de la Préfecture! Quel beau devis!

LOUIS BONNET.

### Légion d'honneur

La croix de la Légion d'honneur vient d'être attribuée à M. Auguste Bley, ex-sergent d'infanterie, mutilé de guerre.

M. Bley est le sympathique receveur buraliste de Montcuq. Nous lui adressons nos vives félicitations.

### Mutations

Les officiers du 7<sup>e</sup> dont les noms suivent, passent:

MM. Bousquet, lieutenant de territoriale, au 141<sup>e</sup> d'infanterie; Bruley lieutenant, au 120<sup>e</sup>; Caillet, lieutenant, au 99<sup>e</sup>; Dejean, lieutenant de réserve, au 22<sup>e</sup> tirailleurs; Delgery, lieutenant de réserve, au 162<sup>e</sup>; Delpech, lieutenant, au 65<sup>e</sup>; Falconnet, lieutenant, au 44<sup>e</sup>; Falucci, lieutenant de territoriale, au 141<sup>e</sup>; Fournier, lieutenant, au 45<sup>e</sup>.

### Vote de nos Députés

Sur le passage à la discussion des articles du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1923, nos députés ont voté: Pour. La Chambre a adopté par 400 voix contre 153.

### Service vicinal

M. Maillot est nommé cantonnier sur le chemin de grande communication n° 21, en résidence à Lafage (Rocamadour).

M. Sabrazat est nommé cantonnier en résidence à Espagnac.

### NOS MORTS

En procédant à des fouilles sur les champs de bataille d'Artois il vient d'être retrouvé:

1<sup>o</sup> A Aiz-Noulette, au fond de Buval: Buiss. Claude, classe 1912, identifié par plaque d'identité partiellement lisible; ...dr... .., classe 1915, recrutement C....., Mle 2344, identifié par plaque détériorée;

...ernand ...ncis, classe 1914, recrutement ...ecy, Mle .60, identifié par plaque d'identité partiellement lisible;

... Roger, classe 1910, recrutement lisible, Mle 4.0, identifié par plaque d'identité détériorée.

2<sup>o</sup> A Duisans: Inconnu du 2<sup>e</sup> Tirailleurs Algériens, Mle 8451, entré au service le 8 février 1912, identifié par plaque d'identité.

3<sup>o</sup> A Bugnicourt: Prince Albert, identifié par papier au nom placé dans une bouteille retrouvée sur le corps; de Rivoire Pierre, identifié d'après dossier.

4<sup>o</sup> A Mont-Saint-Eloi (secteur du Labyrinthe - Neuville-St-Vaast): Allard François, Duchaux Eugène, Fahy Gaston, Ferrand Léon, Gibert Henri-Désiré, Moscovitch Casamajor. Seuls les noms ont pu être relevés sans aucune indication ni de recrutement, ni de régiment.

Renseignements communiqués par le Comité de Lorette, 4, rue des Fours, à Arras, qui se tient à la disposition des familles pour les aider dans la recherche de leurs disparus.

### Réexhumations

Une équipe d'ouvriers est arrivée à Cahors pour procéder à la réexhumation des soldats et réfugiés du Nord, morts dans notre ville pendant et depuis la guerre. Ces réexhumations ont eu lieu ces jours derniers et ont été terminées jeudi soir. Le nombre des corps réexhumés et ramenés dans leur pays d'origine est de 39.

Ces réexhumations ont été opérées sous le contrôle du commissaire de police.

### La classe 1922

Les bleus de la classe 1922 ont commencé à rejoindre leurs régiments respectifs. Avant la fin de la semaine tout le contingent sera dans les différentes garnisons où il est affecté.

**Recette buraliste**  
M. Soubroune, receveur à Brivezac (Corrèze), est nommé à Crayssac (Lot).

**GRAND CONCERT**  
Mercredi soir, ainsi que nous l'avons annoncé, a eu lieu dans la salle des Petits Carmes, le concert organisé par Mlle Millochau. Le public qui se pressait dans la salle a apprécié vivement le talent des artistes tels que Mlle Millochau, Mme Roullin et M. Crassous. La comédie en vers « Conte d'avril » a été interprétée avec beaucoup de grâce par Mlles Laurence Vizzavona et Suzanne Durrou. Le public n'a pas ménagé les applaudissements à tous les artistes.

**Conférence publique**  
Une conférence publique sera faite samedi soir, au Théâtre de Cahors, par le général Sarraïl, sous les auspices de la Ligue des Droits de l'Homme.

**Retraites ouvrières**  
Le Ministre du Travail, consulté fréquemment par des chefs d'établissements industriels et commerciaux, sur la destination à donner aux contributions patronales pour ceux de leurs ouvriers qui ne présentent pas leur carte lors de la paye, croit devoir rappeler que la loi des Retraites ouvrières et paysannes a prévu, pour ce cas, un mode légal de libération pour les employeurs. Ces derniers n'ont, en effet, qu'à effectuer à la fin de chaque mois, directement ou par la poste, le versement, soit au greffe de la justice de paix, soit à l'organisme reconnu par la loi, auquel seraient affiliés les ouvriers ou employés visés, du montant des contributions qui n'ont pu être apposées en timbres sur les cartes. Pour faciliter la tâche des employeurs à ce point de vue, le Ministre du Travail a donné des instructions pour qu'il soit procédé au tirage d'un imprimé dont ils pourront dès maintenant s'approvisionner dans les préfectures (Service des retraites ouvrières et paysannes).

**Accident de tramway**  
Un de nos compatriotes, M. Caray, originaire de Lacapelle-Marival, a été victime, lundi, à Toulouse, d'un accident de tramway. Transporté à l'hôpital, il est décédé mardi.

**Accident de tramway**  
Un de nos compatriotes, M. Caray, originaire de Lacapelle-Marival, a été victime, lundi, à Toulouse, d'un accident de tramway. Transporté à l'hôpital, il est décédé mardi.

**À qui les lunettes ?**  
Mme Vican, femme du forgeron bien connu du faubourg St-Georges, a trouvé, sur la voie publique, une paire de lunettes dont la monture est en or. Les lui réclamer.

**Probité**  
Le jour de la foire du 16 septembre, il a été trouvé, sur la voie publique, un portefeuille contenant une petite somme. Déclaration en fut faite au bureau de police. Mais, depuis cette époque, personne ne l'a réclamé. La personne qui l'aurait perdu peut le réclamer 17, rue des Boulevards.

**Monument Bourseuil**  
M. le maire du Havre vient d'adresser une somme de 250 francs au Comité chargé de l'érection du monument à la mémoire de Ch. Bourseuil, inventeur du téléphone.

**Les jetons de monnaie**  
C'est mercredi 15 novembre, que, conformément aux instructions du ministre des finances, la distribution des jetons-monnaie de bronze d'aluminium a commencé dans les départements français. Le premier contingent de jetons-monnaie pour la province a été distribué à raison du dixième des bons

de monnaie émis par chaque département, et se trouvant encore en circulation.

**Le pain de seigle**  
L'Officiel a publié mercredi matin un décret aux termes duquel les préfets pourront, après avis de la commission consultative départementale instituée par l'article 3 du décret du 28 juillet 1922, autoriser l'addition, dans la limite maxima de 10 p. 100 de farine de seigle à la farine de froment, pour la fabrication du pain.

**Conseil de guerre de la 17<sup>e</sup> région**  
Séance du 14 novembre  
Le soldat Amédée Cassan, du 7<sup>e</sup> d'infanterie, à Cahors, a abandonné son corps à huit reprises différentes. Il a été amnistié pour les cinq premières fugues, mais il doit rendre compte aujourd'hui des trois dernières. M. le docteur Dide a examiné Cassan au point de vue mental, et a déclaré sa responsabilité atténuée. D'autre part, ce déserteur invétéré possède des antécédents déplorables. Les juges militaires le condamnent à trois ans de travaux publics.

**Le lourda fardeau**  
M. Guillaume Dauvergne, 39 ans, aiguilleur à la gare de Cahors, demeurant rue Nationale, procédait au chargement d'un convoi, lorsqu'en soulevant un lourd panier contenant de la viande de boucherie, il ressentit une telle douleur dans les reins qu'il lui-même sur le trottoir du quai. Le médecin qui a été appelé à examiner le blessé a diagnostiqué une entorse des reins.

**Accidents du travail**  
Un aide ouvrier du dépôt de la gare de Cahors, M. Victor Soulié, 28 ans, a été fortement contusionné à la main droite par le bouchon d'un instrument dont il se servait pour régler la pression d'un appareil à dix jours d'incapacité de travail.

**THEATRE DE CAHORS**  
Que nos lecteurs n'oublent pas d'aller voir

**L'Ecole des Vierges**  
la comédie de Paul Murio, que la tournée Bourguin donne au Théâtre municipal de Cahors le dimanche 19 novembre, avec le comique Pierre Yronduy, du Palais Royal, dans le rôle de Gaston, la charmante Ray Deluse et la délicieuse Simmy Helley, du Théâtre Cluny, exquise dans son rôle de jeune fille ultra-moderne.

**Lulu... C'est fou !**  
C'est ce soir, jeudi, que sera joué au Théâtre du Palais des Fêtes.

**CHRONIQUE SPORTIVE**  
**AVIRON CADURCIEN**  
TOULOUSE AMIDONNIERS (I) contre AVIRON CADURCIEN (I)  
Dimanche, 19 novembre, Toulouse Amidonniers vient rendre visite à l'A. C. qui lui opposera sa première équipe. Ce rencontre mettra en présence une équipe première de deuxième série, dont la tenue a été très remarquée au début de cette saison à Toulouse, avec notre Equipe I qui bruta de passer en 2<sup>e</sup> série cette année. Le match promet d'être fort intéressant et sera suivi par tous les fervents du rugby, et ils deviendront de plus en plus nombreux à Cahors. Les prix des places est fixé : Tribunes 2 fr., cotées générales 1 fr. 50, avec réductions ordinaires. Le coup d'envoi sera donné à 14 h. 30.

**Chronique sportive**  
Le coup d'envoi sera donné à 14 h. 30. La Commission de Rugby prévient le public que l'accès des tribunes du côté des cabines des joueurs, est absolument interdit à toute personne, sauf aux équipiers, à l'arbitre et aux membres de la Commission.

**Avis aux Cafetiers et Débitants de Cahors**  
Le 30 novembre, à 8 h. 1/2, au siège Social (Café Tivoli, ancien cercle militaire), l'Avion Cadurcien mettra à l'adjudication les deux buvettes du garage et du stade Lucien Desprats. Pour tous renseignements, s'adresser au Secrétaire, Siège Social, le soir de 6 heures à 7 heures.

**ON DEMANDE des ouvrières et des apprenties** à la Société d'appareillage électrique de Cahors, avenue de l'Abattoir. S'adresser à l'usine.

**Cazais**  
Réunion. — Les délégués des Communes ayant adhéré au syndicat de la Masse pour l'établissement d'un réseau de distribution d'énergie électrique, se réuniront dimanche prochain 19 novembre, à 13 h. 30, à la mairie de Cazais. Ordre du jour : approbation définitive du cahier des charges ; admission d'une nouvelle commune au Syndicat. Fête de chevaux. — A l'occasion de la grande foire du 27 novembre, un marché aux mulets, ânes, aurons, etc., aura lieu à Cazais. De nombreux marchands et acheteurs de la région ont promis de s'y rendre. Un bel emplacement leur sera réservé et des primes ou des diplômes d'encouragement leur seront accordés. Les acheteurs et le public sont assurés d'y trouver un choix considérable de poulains et d'animaux de toutes sortes.

**Lalbenque**  
Vol. — M. Ayraud, cultivateur à Escamps avait abandonné sur un banc de peuplier voisin de sa maison d'habitation la veste qu'il avait retirée pour se livrer à un travail. Dans une des poches du vêtement se trouvait une montre en argent. Lorsque, sa journée terminée, M. Ayraud voulut reprendre sa veste, celle-ci avait disparu. Une plainte a été portée. Mariage. — Mardi a été célébré à Lalbenque le mariage de Mlle Juliette Rouveix, la gracieuse aide du bureau de poste de cette localité, avec M. Henri Lesgourge, grand mutilé de guerre, décoré de la médaille militaire et de la croix de guerre. Aux jeunes époux nous adressons nos meilleurs vœux de bonheur.

**Luzech**  
Football rugby. — L'Union sportive Luzéchoise a joué dimanche dernier sa première partie de championnat contre Monflanquin. Disons tout de suite que la partie s'est terminée par une brillante victoire de nos joueurs. C'est par 16 points à 0 (4 essais, 2 buts) que nos couleurs ont triomphé. Le résultat mérite d'être signalé et applaudi et Luzech peut avoir confiance en l'avenir. Il faut reconnaître cependant le beau courage et la réelle valeur de l'équipe adverse battus de 11 à 0 à la première mi-temps, puis de 16 à 0 dans les toutes premières minutes de la reprise, les joueurs Monflanquinois reprirent le meilleur durant les trente dernières minutes et menacèrent les buts Luzéchois qui les mariaient de franchir. La mêlée Luzéchoise ne donne pas toute satisfaction. Formée cependant d'individus de bonne classe, l'ensemble manque de cohésion. C'est ce qui explique pourquoi la mêlée plus légère de Monflanquin a battu nos avant. La Commission de rugby doit porter tout son effort vers une amélioration sensible de la mêlée Luzéchoise. Cette amélioration est nécessaire si nos couleurs ne veulent pas laisser échapper le championnat auquel elles prétendent. D'ailleurs nos premières lignes ne sont pas loin de la bonne formule, il suffit d'un petit et facile effort pour accroître les plus grandes chances de réussite. Terminons en soulignant la parfaite correction de tous les joueurs et l'excellent arbitrage de M. Bellion délégué officiel du Comité Périgord-Agenais.

**Lherm**  
Coopérative. — Le Conseil d'Administration de la Société s'est réuni sur la convocation de son Président le dimanche 5 novembre 1922 à 15 heures. M. Murié dépose sur le bureau le projet de résolution suivant : Considérant que M. le Président du Conseil d'Administration a signalé un déficit à la caisse de la Société lors de la réunion du 2 octobre dernier ; Considérant que depuis cette date le Conseil d'Administration n'a pu fixer ni la valeur exacte de ce déficit, ni ses causes ; Le Conseil d'Administration décide : 1<sup>o</sup> de porter plainte au parquet de M. le Procureur de la République à Cahors, contre inconnus pour mauvaise gestion susceptible de porter à l'examen par la justice le caractère d'un délit ; 2<sup>o</sup> de ne pas donner suite à la révocation du gérant André Cantarel, révocation impossible en raison de l'acte passé à la constitution de la Société et cette Société et le dit gérant ; 3<sup>o</sup> de demander à M. le Procureur de la République de vouloir bien faire établir d'urgence l'inventaire des marchandises en magasin de la dite Société, pour permettre d'ouvrir le plus tôt possible le magasin de la coopérative accueillant fermé de recommencer dans le plus bref délai la vente des marchandises qui sont en partie susceptibles de se perdre ou de s'avarier.

**Gramat**  
Fête de l'Armistice. — La ville de Gramat a célébré dimanche, dans le recueillement, la fête de l'anniversaire de la signature de l'armistice. A 3 heures du soir un imposant cortège s'est formé sur la place de la Mairie, pour se rendre au monument élevé à la mémoire des enfants de Gramat morts pour la défense du droit et de la liberté. Les enfants des écoles laïques avec leurs maîtres et maîtresses, les vétérans des armées de terre et de mer, la société de secours mutuels, la fanfare, le maire, entouré de son conseil municipal, tous les fonctionnaires, les mutilés de la grande guerre, auxquels s'était jointe une grande partie de la population, se sont rendus au pied du monument, où de magnifiques gerbes de fleurs ont été déposées. M. le maire en quelques mots bien sentis, a rappelé la date mémorable de la signature de l'armistice et salué la mémoire des héros qui sont tombés pour la patrie.

**Fajoles**  
Conseil municipal. — Le conseil municipal s'est réuni dimanche dernier et a désigné les trois délégués suivants pour la révision de la liste électorale : Bousquet Frédéric pour la formation de la liste ; Lacombe Jean et Lavadou Jean pour le jugement des réclamations.

**St-Laurent-Lolmie**  
Carnet blanc. — Nous apprenons avec un vif plaisir le prochain mariage de M. Armand Boyé le sympathique employé de M. Bonnel forgeron à Lolmie avec Mlle Elizabeth Aimée Demeurs cultivatrice à Vignat commune de Boulv (Tarn-et-Garonne). Que les futurs époux soient assurés de nos meilleurs vœux de bonheur. Conseil municipal. — Les membres du conseil municipal sont convoqués pour le dimanche 18 novembre à 8 heures précises. Puy-l'Evêque Enseignement. — Notre jeune compatriote M. Sabatié, professeur à l'École Normale d'Auch, a obtenu une bourse à l'École Normale Supérieure de Saint-Cloud, pour la préparation au certificat d'aptitude à l'inspection primaire et à la Direction des Ecoles Normales. Floressas Notre fête locale. — Favorisée par un temps très beau pour la saison, notre fête villageoise des 12 et 13 novembre a été très réussie. Les jeunes gens actifs et dévoués qui s'étaient chargés de son organisation n'ont pas failli à leur tâche et ont très bien fait les choses. Beaucoup de visiteurs sont venus de toutes les communes voisines. Les bals de jour et de nuit ont été très animés ; le feu d'artifice fourni par la maison Berthier de Drouleux (Vaucluse) a été particulièrement remarqué et apprécié. La course régionale de bicyclettes a été gagnée par un jeune coureur d'avenir M. Alban Barbance, de la Masse, commune des Junies, sur cycles Cusac. Notre compatriote, le coureur si connu Ferdinand Rouquet, a été victime de deux chutes successives produites par le mauvais état des routes boueuses. Il aurait sûrement triomphé aisément de ses adversaires. Toutes nos félicitations au comité des fêtes. Bergantry Fête locale. — Notre vaillante jeunesse se prépare à célébrer dignement la fête locale, les 18, 19 et 20 novembre prochain. Le programme est des plus brillants et sera exécuté dans tous ses détails. Le comité d'organisation ne répond pas des accidents. Le meilleur accueil est réservé aux étrangers. St-Sulpice Conseil municipal. — Le conseil municipal de la commune de Saint-Sulpice s'est réuni le 12 novembre à 9 heures du matin sous la présidence de M. Magné Cyprien, maire. Il a : 1<sup>o</sup> procédé à la nomination des répartiteurs et des délégués chargés de la révision des listes électorales ; 2<sup>o</sup> dressé une liste des chemins ruraux nécessitant des réparations. Fête de l'Armistice. — A l'occasion du 11 novembre, anniversaire de l'armistice, une distribution de pain a été faite aux indigents de la commune. A l'insurrection. — Une inculpation d'avortement a été retenue contre une jeune fille de notre localité, qui a revoulté l'acte qui lui était reproché et qui renouerait, d'après elle, à une année environ. Les recherches du magistrat instructeur vont maintenant être dirigées sur les complicités possibles qui ont pu favoriser son acte. D'autre part, une inculpation d'excitation de mineurs à la débauche est sur le point d'être retenue, mais l'enquête est rendue difficile par suite du départ de Gourdon, depuis quelque temps, des principaux témoins de cette affaire.

**St-Laurent-Lolmie**  
Carnet blanc. — Nous apprenons avec un vif plaisir le prochain mariage de M. Armand Boyé le sympathique employé de M. Bonnel forgeron à Lolmie avec Mlle Elizabeth Aimée Demeurs cultivatrice à Vignat commune de Boulv (Tarn-et-Garonne). Que les futurs époux soient assurés de nos meilleurs vœux de bonheur.

**St-Laurent-Lolmie**  
Carnet blanc. — Nous apprenons avec un vif plaisir le prochain mariage de M. Armand Boyé le sympathique employé de M. Bonnel forgeron à Lolmie avec Mlle Elizabeth Aimée Demeurs cultivatrice à Vignat commune de Boulv (Tarn-et-Garonne). Que les futurs époux soient assurés de nos meilleurs vœux de bonheur.

**St-Laurent-Lolmie**  
Carnet blanc. — Nous apprenons avec un vif plaisir le prochain mariage de M. Armand Boyé le sympathique employé de M. Bonnel forgeron à Lolmie avec Mlle Elizabeth Aimée Demeurs cultivatrice à Vignat commune de Boulv (Tarn-et-Garonne). Que les futurs époux soient assurés de nos meilleurs vœux de bonheur.

**St-Laurent-Lolmie**  
Carnet blanc. — Nous apprenons avec un vif plaisir le prochain mariage de M. Armand Boyé le sympathique employé de M. Bonnel forgeron à Lolmie avec Mlle Elizabeth Aimée Demeurs cultivatrice à Vignat commune de Boulv (Tarn-et-Garonne). Que les futurs époux soient assurés de nos meilleurs vœux de bonheur.

**St-Laurent-Lolmie**  
Carnet blanc. — Nous apprenons avec un vif plaisir le prochain mariage de M. Armand Boyé le sympathique employé de M. Bonnel forgeron à Lolmie avec Mlle Elizabeth Aimée Demeurs cultivatrice à Vignat commune de Boulv (Tarn-et-Garonne). Que les futurs époux soient assurés de nos meilleurs vœux de bonheur.

**St-Laurent-Lolmie**  
Carnet blanc. — Nous apprenons avec un vif plaisir le prochain mariage de M. Armand Boyé le sympathique employé de M. Bonnel forgeron à Lolmie avec Mlle Elizabeth Aimée Demeurs cultivatrice à Vignat commune de Boulv (Tarn-et-Garonne). Que les futurs époux soient assurés de nos meilleurs vœux de bonheur.

**St-Laurent-Lolmie**  
Carnet blanc. — Nous apprenons avec un vif plaisir le prochain mariage de M. Armand Boyé le sympathique employé de M. Bonnel forgeron à Lolmie avec Mlle Elizabeth Aimée Demeurs cultivatrice à Vignat commune de Boulv (Tarn-et-Garonne). Que les futurs époux soient assurés de nos meilleurs vœux de bonheur.

**St-Laurent-Lolmie**  
Carnet blanc. — Nous apprenons avec un vif plaisir le prochain mariage de M. Armand Boyé le sympathique employé de M. Bonnel forgeron à Lolmie avec Mlle Elizabeth Aimée Demeurs cultivatrice à Vignat commune de Boulv (Tarn-et-Garonne). Que les futurs époux soient assurés de nos meilleurs vœux de bonheur.

**Souillac**  
Une visite aux monuments des morts. — Le 11 novembre au matin, une manifestation patriotique qui passa presque inaperçue par sa simplicité, mais qui fut émuante par sa grandeur morale, eut lieu au monument des morts. Les hommes des classes 1882 et 1883, qui célébraient leur 60 ans par un banquet, se dirigèrent en cortège au monument des morts et y déposèrent une belle gerbe de fleurs. Têtes nues, immobiles, nos vétérans observèrent ensuite une minute de recueillement. L'après-midi fut marquée par une cérémonie analogue mais celle-ci, officielle. Un cortège formé par la municipalité, les enfants des écoles, les Sociétés, se rendit au même monument. Une magnifique gerbe offerte par les écoles y fut déposée. Football. — Dimanche, l'U.S.S. qui s'était rendue à Brive, a battu la J.A. B. par 15 à zéro.

**Souillac**  
Une visite aux monuments des morts. — Le 11 novembre au matin, une manifestation patriotique qui passa presque inaperçue par sa simplicité, mais qui fut émuante par sa grandeur morale, eut lieu au monument des morts. Les hommes des classes 1882 et 1883, qui célébraient leur 60 ans par un banquet, se dirigèrent en cortège au monument des morts et y déposèrent une belle gerbe de fleurs. Têtes nues, immobiles, nos vétérans observèrent ensuite une minute de recueillement. L'après-midi fut marquée par une cérémonie analogue mais celle-ci, officielle. Un cortège formé par la municipalité, les enfants des écoles, les Sociétés, se rendit au même monument. Une magnifique gerbe offerte par les écoles y fut déposée. Football. — Dimanche, l'U.S.S. qui s'était rendue à Brive, a battu la J.A. B. par 15 à zéro.

**Souillac**  
Une visite aux monuments des morts. — Le 11 novembre au matin, une manifestation patriotique qui passa presque inaperçue par sa simplicité, mais qui fut émuante par sa grandeur morale, eut lieu au monument des morts. Les hommes des classes 1882 et 1883, qui célébraient leur 60 ans par un banquet, se dirigèrent en cortège au monument des morts et y déposèrent une belle gerbe de fleurs. Têtes nues, immobiles, nos vétérans observèrent ensuite une minute de recueillement. L'après-midi fut marquée par une cérémonie analogue mais celle-ci, officielle. Un cortège formé par la municipalité, les enfants des écoles, les Sociétés, se rendit au même monument. Une magnifique gerbe offerte par les écoles y fut déposée. Football. — Dimanche, l'U.S.S. qui s'était rendue à Brive, a battu la J.A. B. par 15 à zéro.

**Souillac**  
Une visite aux monuments des morts. — Le 11 novembre au matin, une manifestation patriotique qui passa presque inaperçue par sa simplicité, mais qui fut émuante par sa grandeur morale, eut lieu au monument des morts. Les hommes des classes 1882 et 1883, qui célébraient leur 60 ans par un banquet, se dirigèrent en cortège au monument des morts et y déposèrent une belle gerbe de fleurs. Têtes nues, immobiles, nos vétérans observèrent ensuite une minute de recueillement. L'après-midi fut marquée par une cérémonie analogue mais celle-ci, officielle. Un cortège formé par la municipalité, les enfants des écoles, les Sociétés, se rendit au même monument. Une magnifique gerbe offerte par les écoles y fut déposée. Football. — Dimanche, l'U.S.S. qui s'était rendue à Brive, a battu la J.A. B. par 15 à zéro.

**Souillac**  
Une visite aux monuments des morts. — Le 11 novembre au matin, une manifestation patriotique qui passa presque inaperçue par sa simplicité, mais qui fut émuante par sa grandeur morale, eut lieu au monument des morts. Les hommes des classes 1882 et 1883, qui célébraient leur 60 ans par un banquet, se dirigèrent en cortège au monument des morts et y déposèrent une belle gerbe de fleurs. Têtes nues, immobiles, nos vétérans observèrent ensuite une minute de recueillement. L'après-midi fut marquée par une cérémonie analogue mais celle-ci, officielle. Un cortège formé par la municipalité, les enfants des écoles, les Sociétés, se rendit au même monument. Une magnifique gerbe offerte par les écoles y fut déposée. Football. — Dimanche, l'U.S.S. qui s'était rendue à Brive, a battu la J.A. B. par 15 à zéro.

**Souillac**  
Une visite aux monuments des morts. — Le 11 novembre au matin, une manifestation patriotique qui passa presque inaperçue par sa simplicité, mais qui fut émuante par sa grandeur morale, eut lieu au monument des morts. Les hommes des classes 1882 et 1883, qui célébraient leur 60 ans par un banquet, se dirigèrent en cortège au monument des morts et y déposèrent une belle gerbe de fleurs. Têtes nues, immobiles, nos vétérans observèrent ensuite une minute de recueillement. L'après-midi fut marquée par une cérémonie analogue mais celle-ci, officielle. Un cortège formé par la municipalité, les enfants des écoles, les Sociétés, se rendit au même monument. Une magnifique gerbe offerte par les écoles y fut déposée. Football. — Dimanche, l'U.S.S. qui s'était rendue à Brive, a battu la J.A. B. par 15 à zéro.

**Souillac**  
Une visite aux monuments des morts. — Le 11 novembre au matin, une manifestation patriotique qui passa presque inaperçue par sa simplicité, mais qui fut émuante par sa grandeur morale, eut lieu au monument des morts. Les hommes des classes 1882 et 1883, qui célébraient leur 60 ans par un banquet, se dirigèrent en cortège au monument des morts et y déposèrent une belle gerbe de fleurs. Têtes nues, immobiles, nos vétérans observèrent ensuite une minute de recueillement. L'après-midi fut marquée par une cérémonie analogue mais celle-ci, officielle. Un cortège formé par la municipalité, les enfants des écoles, les Sociétés, se rendit au même monument. Une magnifique gerbe offerte par les écoles y fut déposée. Football. — Dimanche, l'U.S.S. qui s'était rendue à Brive, a battu la J.A. B. par 15 à zéro.

**Souillac**  
Une visite aux monuments des morts. — Le 11 novembre au matin, une manifestation patriotique qui passa presque inaperçue par sa simplicité, mais qui fut émuante par sa grandeur morale, eut lieu au monument des morts. Les hommes des classes 1882 et 1883, qui célébraient leur 60 ans par un banquet, se dirigèrent en cortège au monument des morts et y déposèrent une belle gerbe de fleurs. Têtes nues, immobiles, nos vétérans observèrent ensuite une minute de recueillement. L'après-midi fut marquée par une cérémonie analogue mais celle-ci, officielle. Un cortège formé par la municipalité, les enfants des écoles, les Sociétés, se rendit au même monument. Une magnifique gerbe offerte par les écoles y fut déposée. Football. — Dimanche, l'U.S.S. qui s'était rendue à Brive, a battu la J.A. B. par 15 à zéro.

**SI LE MÉDECIN A PRONONCÉ CETTE PHRASE FATIDIQUE...**  
« Dans l'intérêt de votre santé et de vos nerfs vous devez ne plus boire de café » ; ne vous désolerez pas de n'avoir plus à la fin de vos repas une boisson chaude et savoureuse. Buvez du Knéip, absolument inoffensif, rappelant la couleur et le goût du café, et qui aidera votre digestion au lieu de la retarder.  
1 fr. 25 les 250 gr. dans les bonnes épiceries.

**ETUDE DE Maître DU MAS NOTAIRE A CAHORS**

**VENTE DE Fonds de Commerce**  
Premier avis  
Suivant acte retenu par Maître DU MAS, notaire à Cahors, le quatre novembre mil neuf cent vingt-deux, Mademoiselle Léontine TABOURNÉ, demeurant à Cahors, rue de l'Université, 5, a vendu à dame Marthe BOUSCARÉ, épouse Fernand RIGAL, demeurant à Cahors, le fonds de commerce d'hôtel, restaurant et café, qu'elle exploite à Cahors, rue de l'Université, sous le nom : « Hôtel de l'Université », ensemble le matériel, l'enseigne et la clientèle. Domicile est élu, pour les oppositions, à Cahors, en l'Étude du dit Maître DU MAS. Avis est donné, qu'en exécution de l'article trois de la loi du dix-sept mars mil neuf cent neuf, les créanciers de la vendresse devront, pour conserver leurs droits, former opposition au paiement du prix entre les mains du dit Maître DU MAS, au domicile sus-indiqué, dans les dix jours de la deuxième insertion.  
Signé : DU MAS.

**ETUDE DE Maître DU MAS NOTAIRE A CAHORS**

**VENTE DE Fonds de Commerce**  
Premier avis  
Suivant acte retenu par Maître DU MAS, notaire à Cahors, le quatre novembre mil neuf cent vingt-deux, Monsieur Guillaume DELPECH et dame Marie LINAS, demeurant à Cahors, rue Président-Wilson, ont vendu à Madame Rachel VINCENS, veuve de Monsieur Julien MARATUECH, demeurant à Cahors, rue des Elus, le fonds de commerce d'hôtel, restaurant et café, qu'ils exploitent à Cahors, rue Président-Wilson, ensemble le matériel, l'enseigne et la clientèle. Domicile est élu, pour les oppositions, à Cahors, en l'Étude du dit Maître DU MAS. Avis est donné, qu'en exécution de l'article trois de la loi du dix-sept mars mil neuf cent neuf, les créanciers des vendeurs devront, pour conserver leurs droits, former opposition au paiement du prix entre les mains du dit Maître DU MAS, au domicile sus-indiqué, dans les dix jours de la deuxième insertion.  
Signé : DU MAS.

**Imp. COUSSLANT (personnel intéressé)**  
Le Co-gérant : M. DAROLLE.

Feuilleton du « Journal du Lot » 43  
**L'AFFAIRE RICHARD**  
D'après BURFORD-DELANNOY  
PAR É.-PIERRE LUQUET  
XVII  
FAITS ET GESTES DE DALLAS  
— Du reste, mon cher capitaine, si ça peut vous intéresser, sachez que Dora va trouver, dans son rôle nouveau, très probablement, le succès le plus éclatant de toute sa carrière dramatique. Figurez-vous, non plus une machine grecque, cette fois, mais une jeune fille bien moderne, bien de chez nous, et tragique. Elle est déjà superbe ; elle n'a plus qu'à mettre au point. Et quelle ardeur ! Et quelle foi ! Et quel courage ! Ah ! c'est une comédienne, celle-ci, jusqu'au fond de l'âme, jusqu'au bout des ongles... Elle a ça dans le sang !... Romont, interrompit Dallas, je vous ai dit que j'avais un service à vous demander. — C'est juste, excusez-moi : je suis plein de mon sujet, et je m'emballe... De quoi s'agit-il ? — En vous disant que j'avais un service à vous demander, poursuivait le capitaine, aussi froid que l'autre se montrait ardent, je me suis trom-

pé ; j'en ai deux à réclamer de vous. — Mais dix, vingt, mon cher ami. Ai-je quelque chose à vous refuser ? — Non, mais deux seulement. — Parlez. — Vous retirerez son rôle à Mlle Letellier dans la nouvelle pièce, et vous résilierez son contrat. — Tout d'abord, Romont ne trouva pas un mot à répondre ; il demeura devant son interlocuteur, immobile, la bouche ouverte et les yeux écarquillés. Puis, en dépit de l'air sérieux de Dallas, il éclata de rire. — Ah, ah, ah !... elle est bien bonne !... ah, ah, ah !... elle est excellente !... Mais vous avez la plaisanterie cruelle, mon cher capitaine. — Ai-je l'air de plaisanter ? demanda Dallas, glacial. — Le directeur des Arènes Littéraires pâlit. — Vous parlez sérieusement ? — Sans doute. — Alors, je ne comprends pas. N'étéz-vous pas un des admirateurs de Mlle Letellier ? — Je l'étais hier ; je ne le suis plus aujourd'hui. La vérité, si vous voulez la connaître, est que j'ai reçu d'elle une grave offense. — Oui. J'ai voulu faire à Mlle Letellier l'honneur de l'épouser, et elle m'a repoussé avec mépris, en m'instantant même, je crois. — Le directeur des Arènes pensait : — Comme je la comprends ! — Il ne dit rien cependant. — Or, mon cher Romont, je ne suis pas un homme à encaisser une

injure sans qu'il en coûte à celui par qui je l'ai reçue. J'épouserai Mlle Letellier, parce que j'ai décidé de le faire et que suis l'homme le plus persévérant du monde, mais auparavant je lui ferai sentir qu'il est imprudent de me traiter comme elle l'a fait. Romont n'était plus pâle ; il était, au contraire, fort rouge. — Et vous avez compté sur moi, demanda-t-il d'une voix qu'il contenaient évidemment avec peine, pour vous aider à vous venger d'une femme ? — Pourquoi pas ? — D'une femme à qui je dois de ne pas avoir sombré encore, et qui m'honore de son amitié ? — Des mots !... prononça Dallas, dédaigneux. — Des faits ! riposta Romont plus chaudement. Je refuse de mettre mes mains dans ces choses-là. — Vous refusez ? — Ça-té-go-ri-que-ment. — Avez-vous réfléchi ?... — Je n'ai pas à réfléchir. Vengez-vous de Mlle Letellier comme il vous plaira, c'est votre affaire — et encore vous mettra-je des bâtons dans les roues si je le puis, — mais je ne veux aucune complication dans une opération de cette nature... Et n'en parlons plus, s'il vous plaît. — Dallas se leva. — Vous souvenez-vous, Romont, que vous me devez deux cent mille francs ? — Je m'en souviens.

— Et que ces deux cent mille francs étaient exigibles il y a quelques jours ? — J'ai une lettre de vous qui recule le terme. — Oh ! lettre officieuse ! Vous n'en tirerez pas grand'chose, si je produisais demain mes titres. — Vous avez l'intention de le faire, n'est-ce pas ? — L'intention... pas précisément. Si vous me montriez quelque complaisance... si vous m'aidez, par exemple... Dallas recula ; Romont s'était levé de son siège, et violet de fureur, paraissait prêt à lui sauter à la gorge. — Sortez d'ici, coquin ! — Comment !... — Sortez d'ici, misérable ! — Romont !... Songez !... — Oui, je songe !... cria le directeur des Arènes en s'avançant vers Dallas, qui gagnait à reculons la porte du cabinet, où, je songe... Mais partez, ou je ne réponds plus de moi. Le capitaine avait peur. — Romont... vous vous perdez... — Bon !... sortez toute votre sale papperasserie, et faites-en tout ce que vous voudrez. Mais disparaissez, canaille, où je vous casse les reins ! Dallas passa dans le corridor. — Monsieur, cria-t-il dans un dernier effort de dignité, vous recevrez deux de mes amis... Mais des machinistes traversaient à ce moment le couloir. — Par ici ! leur ordonna Romont. Cet homme hors du théâtre, à coups de botte !

Et Dallas se retrouva dans la rue plus vite qu'il ne l'aurait désiré. En gagnant sa voiture, il passa devant un petit homme à cheveux gris, qui avait l'air d'un bon bourgeois parfaitement inoffensif, mais qui le regarda curieusement. Dallas, tout à sa colère et à sa honte, ne le remarqua pas. — Rue de Châteaudun, 27, ordonna-t-il à son cocher. Il songeait : « A présent, ce n'est plus de Dora seulement que j'ai à me venger ; Romont a droit à sa bonne part. Heureusement, ce n'est pas difficile. » Il entra chez lui, et y trouva, l'attendant, Durand, son complice, qui était sorti de l'hôpital quelques heures auparavant. Durand était à peu près guéri. La courbature mêlée de fièvre dont il avait souffert à la suite de son accident s'était dissipée, et les coupures causées par les éclats de verre qu'il portait un peu partout étaient en voie de cicatrisation. Mais sa figure était enveloppée de bandes de toile, et Dallas faillit ne pas le reconnaître. Durand, normalement, aurait dû rester un jour ou deux de plus à l'hôpital. Mais une grave inquiétude le tenaillait au sujet du papier qu'il devait reprendre chez Dominique Richard, et qu'il n'avait pas repris. Durand avait lu les journaux ; il connaissait l'arrestation de Marguerite Cartier et savait qu'au cours de l'enquête il n'avait jamais été question de l'attestation laissée chez l'aveugle.

Mais ses appréhensions n'en étaient pas moins vives, et c'est avec une angoisse croissante qu'il se demandait ce qu'avait pu devenir ce papier dangereux, posé en évidence sur une table, et qui ne pouvait manquer l'attention des premiers instants de l'entrée. Comment se pouvait-il qu'il n'eût pas été découvert ? Et dans ce cas, pourquoi n'en parlait-on pas ? Dallas mal revenu encore de sa fureur, reçut assez mal son ancien compagnon de crime. — Ah ! vous voilà, vous ? D'où sortez-vous ? — De l'hôpital. — De l'hôpital ! — De l'Hôtel-Dieu, oui. — Et vous y étiez depuis quand ? — Depuis que je suis parti d'ici pour retourner chez Dominique Richard. — Vous dites ? — Dallas avait vu de suite la gravité de cette déclaration. — Je dis ce que je dis, parbleu ! Accident de voiture en y allant. — Très adroit ! grommela le capitaine. — Aussi adroit, je suppose, que de filer au Havre sans se préoccuper de rien. Dallas resta un instant silencieux. — Alors le papier ?... — Allez le demander rue de Rivoli. — Vous ne l'avez pas ? — Comment l'aurais-je, puisque je n'ai pas pu retourner là-bas ? (A suivre.)